



exces de vitesse superieur a 50kmh

Par **cyril 33**, le **15/03/2012** à **02:23**

bonjours je me suis fais prendre a 152 kmh au lieu de 90 vitesse retenu 144 kmh les gendarme mon fait un retention de permis immediate et j ai reçu 1 semaine plus tard une lettre avec avis du prefet 2 mois et une lettre me demandant de prendre rdv pour une visite medicale je suis chauffeur routier j ai donc ete licencier ca fait maintenant bientot un mois et les gendarme mon pas parler de tribunal donc je voudrai savoir si quand je recupere mon permis dans 1 mois je peux me remettre a chercher du travail ou si je dois m attendre a passer au tribunal bientot et reperdre mon permis? d avance merci

Par **razor2**, le **15/03/2012** à **07:30**

Bonjour, vous serez bien sur jugé. Soit en comparution devant le juge, soit par voie d'ordonnance pénale dont vous serez informé par voie postale. Le jugement aura certainement une suspension pénale de votre permis de conduire de laquelle les 2 mois déjà effectués seront déduits. Si vous prenez pas exemple 4 mois, vous n'en ferez que deux de plus. Amende également et au final, suite au jugement définitif, 6 points en moins sur le permis.

Par **cyril 33**, le **15/03/2012** à **13:00**

merci pour cette reponce rapide et efficace.